



AZERBAÏDJAN 2017

**41^E CONFÉRENCE MONDIALE
DU SCOUTISME**



DOCUMENT

4B

Projets de résolutions proposés par
les Organisations membres

Bureau Mondial du Scoutisme



SCOUTS
Créer un Monde Meilleur

Projets de résolutions proposés par les Organisations membres

Le Bureau Mondial du Scoutisme a consolidé dans le présent Document de Conférence **tous les projets de résolutions proposés par les Organisations membres** pour examen lors de la Conférence Mondiale du Scoutisme de 2017, **tels qu'approuvés par le Comité des Résolutions**.

Ces projets de résolutions sont proposés conformément à la règle 6.1.b des règles de procédure interne approuvées pour la Conférence Mondiale du Scoutisme de 2017. Chaque projet de résolution inclut une brève explication ou justification, le texte du projet de résolution, ainsi que les informations de référence fournies par le Bureau Mondial du Scoutisme.

Ce document doit être étudié et discuté par votre Organisation membre et apporté à la Conférence par votre délégation. **Les amendements** apportés aux projets de résolutions peuvent être soumis jusqu'au 16 août 2017 14h00 heure locale de la Conférence, conformément à la règle 6.3 des Règles de procédure interne. Chaque amendement doit être proposé et secondé par des Organisations membres différentes.

Pour **obtenir des références historiques** sur les résolutions de Conférence de 1920 à 2014 de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, veuillez visiter: <https://www.scout.org/fr/resolutions>
Toutes les résolutions de Conférence adoptées peuvent être téléchargées sur le site Web indiqué.

Pour toutes **autres questions ou clarifications**, vous pouvez communiquer avec l'Organisation membre concernée à travers les coordonnées fournies dans l'annuaire du Scoutisme mondial, ou contacter David Berg, Directeur Global, Développement Organisationnel, Bureau Mondial du Scoutisme (dberg@Scout.org).

Les sessions en ligne de Q&R seront organisées au cours de la deuxième quinzaine du mois de juin 2017, offrant aux délégations l'occasion d'interagir directement avec l'Organisation membre proposante et de mieux comprendre le projet de résolution proposé. Regardez les canaux des médias sociaux de l'OMMS pour plus d'informations sur la programmation de ces Q&R.

Contenu

2017-I Evaluation des langues officielles et de travail de l'OMMS.....	2
2017-J Impact sur la durabilité environnementale.....	4
2017-K Examen de la taille du Comité Mondial du Scoutisme pour améliorer l'efficience, la responsabilité et l'efficacité	6
2017-L Fonctions et responsabilités des Jeunes Conseillers.....	8
2017-M Promotion du Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet	10
2017-N Code de conduite pour les candidats à l'accueil des événements scouts mondiaux..	12

Langues

Les langues officielles de l'Organisation Mondiale sont l'anglais et le français. Le Bureau Mondial du Scoutisme fera en sorte que tous les Documents de Conférence soient disponibles dans les deux langues. Dans la mesure du possible, il s'efforce de les rendre disponibles aussi en arabe, russe et espagnol - les trois langues de travail supplémentaires de l'OMMS.

En cas de conflit découlant de l'interprétation de ce Document de Conférence ou de tout autre document officiel de l'Organisation Mondiale, le texte anglais prévaudra.

2017-I Evaluation des langues officielles et de travail de l'OMMS

Brève explication ou justification:

Depuis l'adoption des langues officielles de l'OMMS en 1922 et l'adoption de langues de travail supplémentaires en 1990 et 1999, les langues utilisées par l'OMMS pour les événements mondiaux, les publications et les communications n'ont pas été évaluées pour voir si elles répondent toujours aux besoins des Organisations membres.

En raison du fait que le nombre d'Organisations membres de l'OMMS a considérablement changé depuis 1922 et compte tenu du coût important pour la traduction, une étude devrait être menée pour évaluer si ces langues sont appropriées pour répondre aux besoins d'aujourd'hui de l'OMMS.

La Conférence,

- reconnaissant les efforts antérieurs des résolutions de Conférence 1990-21 et 1999-09 pour accroître l'utilisation des langues de travail essentielles dans les discussions et publications de l'OMMS pour les Conférences Mondiales du Scoutisme,
 - notant que les langues officielles de l'OMMS ont été adoptées en 1922 et que les autres langues de travail ajoutées en 1990 pour les Conférences Mondiales du Scoutisme n'ont pas été évaluées quant à leur utilité et leurs avantages pour les Organisations membres,
 - consciente que les langues principalement utilisées et demandées par les membres de l'OMMS ont peut-être changé et qu'elles sont en train de changer depuis l'adoption de la Constitution de l'OMS en 1922,
 - considérant qu'une communication efficace est hautement nécessaire pour atteindre les objectifs de la Vision 2023,
 - soulignant l'importance d'utiliser des langues officielles et de travail efficaces et pertinentes dans tous les événements et communications du Scoutisme mondial,
 - considérant les coûts et les efforts associés à la traduction dans les nombreuses langues de travail et officielles,
 - consciente de la nécessité d'évaluer objectivement les besoins actuels des Organisations membres en ce qui concerne les langues officielles et de travail utilisées lors des événements mondiaux et dans les communications de l'OMMS,
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'organiser un groupe de travail pour exécuter les tâches suivantes :
 - a) entreprendre une étude et une évaluation exhaustives des langues officielles et de travail utilisées lors de tous les événements mondiaux et pour toutes les communications de l'OMMS, en comparaison à celles utilisées par les Organisations membres dans leurs Régions respectives;
 - b) évaluer les besoins des Organisations membres en ce qui concerne les langues officielles et de travail de l'OMMS et recommander quelles langues seraient les plus bénéficiaires pour les Organisations membres pour les futures événements mondiaux et les communications de l'OMMS;
 - c) évaluer les langues officielles et de travail en fonction de leurs coûts, de leurs avantages et de leur utilité tant pour les Organisations membres que pour l'OMMS;
 - d) examiner si les langues actuelles sont optimales en nombre et en variété pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'OMMS;
 - suggère que le Comité Mondial du Scoutisme utilise les conclusions du groupe de travail pour présenter une proposition à la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2020, en recommandant une action appropriée.

Proposé par : Etats-Unis d'Amérique

Secondé par : Argentine, Brésil, Guatemala, Honduras, Singapour

Document d'informations de référence

Elaboré par le Bureau Mondial du Scoutisme

**Projet de
résolution
Informations
de référence**

2017-I

Titre du projet de résolution :	Evaluation des langues officielles et de travail de l'OMMS
Proposé par :	Etats-Unis d'Amérique

Implications

Ce projet de résolution a des conséquences sur les questions et politiques suivantes de l'OMMS/OM :

1. Actuellement, l'OMMS a deux langues officielles (l'anglais et le français – Article XXIV.1 de la [Constitution de l'OMMS](#)) et 3 autres langues de travail (arabe, espagnol, russe) qui sont stipulées dans les Constitutions Régionales respectives.

Historique

Les résolutions, décisions et propositions antérieures qui suivent sont utiles à l'examen de ce projet de résolution :

1. Résolution de Conférence 1990-21 : Langues officielles de l'OMMS
2. Résolution de Conférence 1999-09 : Méthodes de travail de la Conférence
3. En mars 2016, le Comité Mondial du Scoutisme a pris la décision de modifier les [directives pour accueillir les événements scouts mondiaux](#), qui comprenaient, entre autres, le changement ci-dessous en ce qui concerne l'utilisation des langues de l'OMMS lors des événements scouts mondiaux :
 - a. "La langue opérationnelle de l'événement sera l'anglais. Cela signifie que les publications et les documents clés seront disponibles en anglais et que donc le personnel clé du Jamboree est capable de communiquer efficacement en anglais.
 - b. Pour chaque Jamboree, au moins une langue additionnelle sera recommandée par les organisateurs et acceptée par le Comité Mondial du Scoutisme. Cette ou ces langues additionnelles seront utilisées pour les publications, les événements dans l'arène et dans d'autres situations, si cela est utile. Les cérémonies doivent inclure l'utilisation équilibrée d'au moins deux langues par les orateurs parlant couramment ces langues.
 - c. Que les organisateurs seront encouragés à utiliser le plus largement possible les cinq langues de travail de l'OMMS."

Les directives révisées pour accueillir les événements scouts mondiaux ont été distribuées par la suite aux Organisations scoutistes nationales ayant déclaré leur intérêt à l'accueil d'événements mondiaux.

Ressources

Les ressources estimées nécessaires à la mise en place de ce projet de résolution sont les suivantes :

Ressources humaines

Ressources financières

(Indiquer les frais principaux en USD)

<p><i>Bénévoles :</i></p> <p>Six bénévoles, un(e) de chacune des différentes Régions pour assurer la diversité culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour réaliser ce travail, il n'est pas prévu qu'une réunion physique (face à face) soit nécessaire. - Toutefois, plusieurs réunions virtuelles pour convenir d'un processus de consultation avec les OSN, analyser les résultats et formuler des propositions seront nécessaires. L'enquête/consultation utilisera les ressources existantes. Il n'y aura pas de coûts directs.
<p><i>Personnel (ETP = équivalent temps plein) :</i></p> <p>5% ETP personnel ayant de l'expérience dans les langues de l'OMMS et des politiques de traduction</p>	
<p><i>Ressources extérieures (experts, consultants, etc.) :</i></p> <p>Non prévu</p>	

2017-J Impact sur la durabilité environnementale

Brève explication ou justification du projet de résolution :

Le respect de la nature est une valeur fondamentale du Scoutisme. L'adoption de pratiques respectueuses et durables en matière d'environnement et la sensibilisation à celles-ci au sein de l'OMMS contribueront à mieux aligner nos valeurs avec nos actions. Cela nous rapprochera de notre mission de «créer un monde meilleur».

En faisant attention à l'impact de nos activités et en considérant la durabilité et la protection de l'environnement dans notre processus de prise de décision, nous contribuerons à créer une organisation mieux alignée avec les valeurs de notre Mouvement.

La Conférence,

- reconnaissant que le fondateur Robert Baden-Powell nous a encouragés dans son dernier message à « quitter ce monde en le laissant un peu meilleur que vous ne l'avez trouvé »,
- rappelant les principes et les objectifs de l'éducation à l'environnement dans le Scoutisme tels que réaffirmés dans les résolutions de Conférence 1971-12, 1988-06, 1990-13, 1993-11, 2005-18, 2008-22,
- prenant note des [17 objectifs du programme des Nations Unies pour le développement durable \(ODD\)](#) à l'horizon 2030 et surtout l'objectif 11 - villes et communautés durables, l'objectif 12 - consommation et production responsables, l'objectif 13 - lutte contre les changements climatiques, l'objectif 14 - la vie aquatique, et l'objectif 15 - la vie terrestre,
- soulignant la nécessité d'actions respectueuses et durables de l'environnement par l'OMMS et tous les scouts, conformément aux résolutions de Conférence 1971-12, 1988-06, 1990-13, 1990-14 et 1993-12,
- invite les Organisations membres à revoir et à adopter des politiques qui favorisent des activités et des pratiques respectueuses de l'environnement au sein de leurs organisations, conformément aux résolutions de Conférence 1988-06, 1990-12 et 1993-13;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de :
 - présenter une proposition avant la période de rédaction des résolutions pour la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2020 sur la façon dont l'OMMS peut atteindre des objectifs dans les domaines clés de la durabilité, incluant les éléments suivants :
 - a) fixer des objectifs et des mécanismes potentiels pour l'OMMS (structures mondiales et régionales) pour devenir neutre en carbone d'ici 2030,
 - b) identifier les principales considérations relatives à un éventuel système de compensation du carbone (pour l'OMMS, les Organisations membres et les scouts, acheter des crédits de carbone qui financent les activités environnementales dans le Scoutisme mondial),
 - c) encourager toutes les Organisations membres à se conformer aux normes de gestion environnementale internationalement reconnues (par exemple, la norme [ISO 14001](#), en fournissant des conseils pour aider);
 - encourager tous les [Centres scouts d'excellence pour la nature et l'environnement \(SCENES\)](#) à démontrer les meilleures pratiques en matière de durabilité environnementale et de mise en œuvre des normes pour motiver d'autres installations scoutées;
 - s'appuyer sur les progrès réalisés par le Comité Mondial du Scoutisme au cours du triennat 2014-2017 en encourageant toutes les Organisations membres et les Régions à mener des réunions écologiquement durables;
 - enquêter sur l'impact environnemental de l'OMMS (y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation de l'eau et de l'énergie, la réduction des déchets, l'empreinte carbone) dans le cadre des travaux menés sur l'impact social;
- demande au Bureau Mondial du Scoutisme,
 - d'adapter les [directives pour accueillir les événements scouts mondiaux](#) afin de mettre davantage l'accent sur la durabilité environnementale des événements respectant les engagements des résolutions de Conférence 2005-20 et 2008-25.

Proposé par : Australie

Secondé par : Allemagne, Azerbaïdjan, Bangladesh, République démocratique du Congo, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Luxembourg, Maldives, Slovaquie

Document d'informations de référence

Elaboré par le Bureau Mondial du Scoutisme

**Projet de
résolution
Informations
de référence**

2017-J

Titre du projet de résolution :	Impact sur la durabilité environnementale
Proposé par :	Australie

Implications

Ce projet de résolution a des conséquences sur les questions et politiques suivantes de l'OMMS/OM :

1. Opérations, politiques et procédures du Bureau Mondial du Scoutisme
2. Réunions du Comité Mondial du Scoutisme, politiques et procédures
3. Politiques et [directives](#) pour accueillir les événements scouts mondiaux et régionaux
4. [Programme Environnement du Scoutisme mondial](#) et [Directives SCENES](#)
5. Politiques et procédures des Organisations Membres

Historique

Les résolutions, décisions et propositions antérieures qui suivent sont utiles à l'examen de ce projet de résolution :

1. Résolutions de Conférence : 1971-12 Ecologie, 1988-06 Education à l'Environnement, 1990-12 Principes du Programme des Jeunes dans les événements mondiaux, 1990-13 Environnement, 1990-14 Année mondiale du Scoutisme pour l'environnement, 1993-11 Scoutisme pour la nature et l'environnement, 1993-12 Action en faveur de l'environnement, 2005-18 Scoutisme et environnement, et 2008-22 Education à l'environnement des scouts
2. Autres résolutions de Conférence pertinentes quant à la proposition : 1973-05 Forums Scout, 1973-06 Séminaires sur le Programme, 1973-08 Conservation, 1977-10 Insigne Mondial de Protection de la Nature, 1990-10 Scoutisme et transmission des valeurs, 1993-20 Candidatures pour l'Accueil d'Événements Mondiaux, 2005-20 Développement durable, 2008-25 Candidature pour un Événement scout mondial, et 2014-14 Plaidoyer pour un monde meilleur
3. Projet de résolution 2017-H sur le programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir [DocConf 4A](#))

Ressources

Les ressources estimées nécessaires à la mise en place de ce projet de résolution sont les suivantes :

Ressources humaines

Ressources financières

(Indiquer les frais principaux en USD)

<p><i>Bénévoles :</i></p> <p>Trois à cinq bénévoles pour former un groupe de travail ou une Task-Force pour élaborer des propositions</p> <hr/> <p><i>Personnel (ETP = équivalent temps plein):</i></p> <p>50% ETP du Manager, Environnement du BMS (poste existant)</p> <p>5% ETP de tous les employés du BMS</p> <p>Implication du BMS dans la mesure de notre empreinte carbone, adaptation de notre bureau et des nos processus de gestion d'événements et de nouveaux programmes si la proposition est décidée (peut être intégrée dans le travail effectué sur l'impact social).</p> <hr/> <p><i>Ressources extérieures (experts, consultants, etc.) :</i></p> <p>Soutien d'expert d'organisation sur le sujet, par exemple le Fonds mondial pour la nature (WWF) ou Greenpeace</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Deux réunions physiques (face à face) du groupe de travail pendant la période triennale (environ USD 14,000 si les voyages et l'hébergement doivent être soutenus par l'OMMS). Il est prévu que tous les autres travaux seront gérés par l'interaction en ligne. - Coût éventuel de tout système de compensation de carbone accepté si le financement externe ne peut être obtenu - Coût de tout fonds de transition pour les centres scouts si le financement externe ne peut être obtenu ou si les fonds du Fonds de compensation du carbone ne peuvent pas être utilisés
---	---

2017-K Examen de la taille du Comité Mondial du Scoutisme pour améliorer l'efficacité, la responsabilité et l'efficacité

Brève explication ou justification du projet de résolution :

L'actuel Comité Mondial du Scoutisme comprend douze membres votants, neuf membres d'office et six Jeunes Conseillers participant aux discussions, ce qui porte le nombre total de participants à vingt-sept personnes. Avec ce nombre, il peut être difficile de faciliter les réunions pour qu'elles fonctionnent de manière productive et de prendre des décisions efficaces et opportunes.

Une évaluation devrait être menée pour examiner le nombre de participants au Comité Mondial du Scoutisme et d'autres moyens de structurer le Comité, qu'il soit votants ou membres d'office, afin d'accroître l'efficacité du Comité.

La Conférence,

- reconnaissant les responsabilités financières et logistiques imposées au Bureau Mondial du Scoutisme pour soutenir la participation des nombreux membres votants, des membres d'office et des Jeunes Conseillers dans la conduite des affaires du Comité Mondial du Scoutisme,
- guidée par le désir de promouvoir et de renforcer les principes de transparence, de responsabilité et de gestion financière efficace au sein des institutions dirigeantes de l'OMMS,
- notant les améliorations potentielles à l'efficacité organisationnelle, à la prise de décision et à la surveillance inhérentes à un Comité Mondial du Scoutisme plus petit et plus efficace,
- soulignant la nécessité de l'efficacité au sein du Comité Mondial du Scoutisme pour atteindre l'objectif de bonne gouvernance de l'OMMS,
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'examiner la taille et la structure du Comité Mondial du Scoutisme pour une composition la plus efficace pour mener à bien ses responsabilités de manière efficiente;
- suggère qu'une telle étude se concentre en particulier sur la réduction des frais généraux administratifs, le renforcement de la cohésion et de la transparence, et l'amélioration de la capacité du Comité Mondial du Scoutisme à définir l'orientation du Scoutisme vers la Vision 2023.

Proposé par : Etats-Unis d'Amérique

Secondé par : Guatemala, Honduras, Singapour

Document d'informations de référence

Elaboré par le Bureau Mondial du Scoutisme

**Projet de
résolution
Informations
de référence**

2017-K

Titre du projet de résolution :	Examen de la taille du Comité Mondial du Scoutisme pour améliorer l'efficacité, la responsabilité et l'efficacité
Proposé par :	Etats-Unis d'Amérique

Implications

Ce projet de résolution a des conséquences sur les questions et politiques suivantes de l'OMMS/OM :

1. [Constitution de l'OMMS](#) Article XIII.2 Composition du Comité Mondial du Scoutisme

Historique

Les résolutions, décisions et propositions antérieures qui suivent sont utiles à l'examen de ce projet de résolution :

1. Résolution de Conférence 2008-03 Examen de la gouvernance
2. Résolution de Conférence 2008-04 Questions de gouvernance
3. [La circulaire BMS no 15/2010](#) donne un aperçu des résultats des groupes de travail sur le réexamen de la gouvernance qui ont procédé à un examen approfondi de la gouvernance de l'OMMS durant les triennats 2005-2008 et 2008-2011. Les résultats de cet examen ont abouti aux changements les plus récents en 2011 de la [Constitution de l'OMMS](#) concernant, entre autres, la composition du Comité Mondial du Scoutisme.

Ressources

Les ressources estimées nécessaires à la mise en place de ce projet de résolution sont les suivantes :

Ressources humaines	Ressources financières <i>(Indiquer les frais principaux en USD)</i>
<p><i>Bénévoles :</i></p> <p>Environ trois à cinq bénévoles de partout dans le monde formant un groupe de travail pour élaborer des propositions à cet égard</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Deux réunions physiques (face à face) du groupe de travail pendant la période triennale (environ USD 14,000 si les voyages et l'hébergement doivent être soutenus par l'OMMS). - Il est prévu que tous les autres travaux seront gérés par l'interaction en ligne.
<p><i>Personnel (ETP = équivalent temps plein) :</i></p> <p>10% ETP soutien du personnel au groupe de travail par an</p>	
<p><i>Ressources extérieures (experts, consultants, etc.) :</i></p> <p>Non applicable</p>	

2017-L Fonctions et responsabilités des Jeunes Conseillers

Brève explication ou justification du projet de résolution :

Étant donné que le rôle des Jeunes Conseillers du Comité Mondial du Scoutisme n'est pas décrit dans la Constitution de l'OMMS, et que leurs fonctions et responsabilités ne sont pas clairement définies, il n'est pas clair si les Jeunes Conseillers actuels et sortants ont rempli leurs fonctions officielles à la fin de leur mandat ou non.

Afin d'élire des Jeunes Conseillers qualifiés et de faire en sorte que les Jeunes Conseillers puissent atteindre leurs objectifs officiels, une description clairement définie et universellement comprise des fonctions et des responsabilités des Jeunes Conseillers, tant pendant qu'après les travaux vers la Vision 2023, doit être mise à la disposition de tous les intervenants.

Afin aussi de contribuer à assurer le succès des Jeunes Conseillers, ainsi que la transparence dans leur travail, il faut communiquer davantage en termes de responsabilités et de compréhension sur tout ce qu'ils ont fait tout au long de leur mandat.

La Conférence,

- reconnaissant que les jeunes membres sont de la plus haute priorité dans la mission et les valeurs du mouvement scout,
 - notant que les contributions tant des jeunes que des adultes sont importantes pour une prise de décision scoute éclairée,
 - affirmant les efforts antérieurs des résolutions de Conférence 2008-14 et 2014-09,
 - considérant le rôle des Jeunes Conseillers tels qu'ils ont été examinés et approuvés par le Comité Mondial du Scoutisme dans [la circulaire n° 5/2017](#),
 - découvrant le manque général de clarté des objectifs des Jeunes Conseillers et les résultats escomptés d'ici la fin de leurs mandats,
 - reconnaissant que les Jeunes Conseillers sont un moyen d'implication des jeunes dans le processus décisionnel,
 - soulignant la nécessité de comprendre les rôles et responsabilités de chacun afin de guider les progrès et de déterminer les succès,
 - notant en outre le Chapitre V, Article XIV de la [Constitution de l'OMMS](#) : Fonctions du Comité Mondial du Scoutisme,
- demande au Comité Mondial du Scoutisme, en association avec les Jeunes Conseillers nouvellement élus, d'allouer des ressources et de mettre sur pied une équipe chargée de
 - élaborer une liste de fonctions pour les Jeunes Conseillers;
 - revoir les responsabilités du Comité Mondial du Scoutisme et de l'OMMS définies dans les rôles du Jeune Conseiller;
 - suggère que ces fonctions des Jeunes Conseillers aillent de pair avec des responsabilités claires;
 - demande que considération soit donnée pour que les Jeunes Conseillers puissent présenter plus fréquemment un rapport grâce auquel les scouts peuvent rester informés des progrès des Jeunes Conseillers.

Proposé par : Etats-Unis d'Amérique

Secondé par : Bangladesh, Guatemala, Singapour

Document d'informations de référence

Elaboré par le Bureau Mondial du Scoutisme

**Projet de
résolution
Informations
de référence**

2017-L

Titre du projet de résolution :	Fonctions et responsabilités des Jeunes Conseillers
Proposé par :	Etats-Unis d'Amérique

Implications

Ce projet de résolution a des conséquences sur les questions et politiques suivantes de l'OMMS/OM :

1. [Lignes directrices du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial](#)
2. Fonctions, rapports et dynamique des Jeunes Conseillers au Comité mondial du Scoutisme
3. [Politique de la Participation des Jeunes du Scoutisme mondial](#)

Historique

Les résolutions, décisions et propositions antérieures qui suivent sont utiles à l'examen de ce projet de résolution :

1. Résolutions de Conférence : 2008-14 Participation des jeunes au processus décisionnel, 2014-09 Politique de participation des jeunes du Scoutisme mondial
2. Autres résolutions de Conférence pertinentes quant à la proposition: 1999-13 Participation des jeunes, 2002-06 Participation des Jeunes à la Prise de Décision, 2005-11 Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial, 2008-15 Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial, et 2011-08 Participation des jeunes à la prise de décision au sein des Organisations scoutistes nationales et de l'OMMS
3. Rôle des Jeunes Conseillers du Comité Mondial du Scoutisme tel qu'il a été révisé et approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme en janvier 2017 ([Circulaire n ° 5/2017](#))
4. Le cadre d'une stratégie sur la participation des jeunes, avec des indicateurs de succès à réaliser pour 2020 (annexe 3 de la [Politique de la Participation des Jeunes du Scoutisme Mondial](#))

Ressources

Les ressources estimées nécessaires à la mise en place de ce projet de résolution sont les suivantes :

Ressources humaines

Ressources financières

(Indiquer les frais principaux en USD)

<p><i>Bénévoles :</i></p> <p>Environ cinq bénévoles dont un membre du CMS, un JC et trois bénévoles du monde entier forment un groupe de travail pour élaborer des propositions à cet égard. Ce sera en étroite consultation avec les JC élus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Deux réunions physiques (face à face) du groupe de travail pendant la période triennale (environ USD 14,000 si les voyages et l'hébergement doivent être soutenus par l'OMMS). - Tous les autres travaux prévus pourront être gérés par l'interaction en ligne et en utilisant les opportunités où le CMS et les JC sont déjà rassemblés pour d'autres réunions.
<p><i>Personnel (ETP = équivalent temps plein):</i></p> <p>10% ETP soutien par an du personnel au groupe de travail et rapports réguliers</p>	
<p><i>Ressources extérieures (experts, consultants, etc.) :</i></p> <p>Non applicable</p>	

2017-M Promotion du Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet

Brève explication ou justification du projet de résolution :

Le [Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet](#) (JOTA-JOTI) a eu beaucoup de succès. Les scouts en se connectant à travers le monde apprennent la citoyenneté active, la communication interculturelle, la sensibilisation culturelle, les compétences technologiques.

Annuellement, le JOTA-JOTI met en relations plus de 1 million de scouts de plus de 150 pays avec seulement \$25 000 de l'OMMS et un financement et des ressources au niveau national très minimes.

Compte tenu de la réussite du JOTA-JOTI, il devrait recevoir un soutien et une approbation plus appuyés des Organisations membres et de l'OMMS pour accroître davantage les opportunités de participation et de programme.

La Conférence,

- notant avec satisfaction que le Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet encourage et favorise l'éducation de la conscience culturelle, de la collaboration accrue et des amitiés avec les scouts de tous les âges dans l'OMMS,
 - soulignant le peu de ressources préalables à l'événement, le budget annuel minimal et la préparation décentralisée nécessaire pour organiser le Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet,
 - reconnaissant le succès du Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet comme contribuant à la priorité stratégique de la Diversité & Inclusion de la Vision 2023 en permettant aux scouts de tous âges, milieux, et capacités de participer à des événements du Scoutisme international avec peu de barrières à leur présence,
 - croyant pleinement que le Jamboree sur les ondes et Jamboree sur Internet pourrait avoir un plus grand impact avec un soutien et une sensibilisation supplémentaires de la part de l'OMMS et des Organisations membres,
- applaudit les progrès du Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet pour promouvoir les valeurs du Scoutisme et permettre aux scouts de tous âges, nationalités et milieux socio-économiques de participer à des activités de Scoutisme international;
 - demande au Comité Mondial du Scoutisme de promouvoir davantage le Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet et d'aider les Organisations scouts nationales à promouvoir et à faciliter la participation;
 - demande aux Organisations membres de promouvoir la sensibilisation et le soutien au Jamboree sur les Ondes et Jamboree sur Internet au sein de leur Organisation scoute.

Proposé par : Etats-Unis d'Amérique

Secondé par : Bangladesh, Guatemala, Honduras, Singapour

Document d'informations de référence

Elaboré par le Bureau Mondial du Scoutisme

**Projet de
résolution
Informations
de référence**

2017-M

Titre du projet de résolution :	Promotion du Jamboree sur les-Ondes et Jamboree sur Internet
Proposé par :	Etats-Unis d'Amérique

Implications

Ce projet de résolution a des conséquences sur les questions et politiques suivantes de l'OMMS/OM :

1. Il n'y a pas de nouvelles implications politiques de cette résolution – A la fois pour le Comité Mondial du Scoutisme que pour les Organisations membres, elle souligne l'importance du JOTA-JOTI pour l'OMMS.

Historique

Les résolutions, décisions et propositions antérieures qui suivent sont utiles à l'examen de ce projet de résolution :

1. Le JOTA-JOTI a fonctionné pendant 60 ans. Durant le triennat 2014-2017, le Comité Mondial du Scoutisme a entériné, un plan de haut niveau visant à accroître l'engagement et la participation grâce à l'addition de ressources éducatives et à faciliter la participation grâce à une utilisation plus large des filières technologiques. L'objectif est de doubler la participation à 3'000'000 de scouts à l'horizon 2020.

Ressources

Les ressources estimées nécessaires à la mise en place de ce projet de résolution sont les suivantes :

Ressources humaines

Ressources financières

(Indiquer les frais principaux en USD)

<p><i>Bénévoles :</i> Huit bénévoles en tant qu'équipe de soutien et de développement pour le JOTA-JOTI pour 2017-2020.</p>	<p>- Une réunion physique (face à face) par année de l'équipe JOTA-JOTI (en supposant que les voyages et l'hébergement soient couverts par l'OMMS) ainsi que des moyens de soutien technique et le travail à distance coûtent pour l'événement lui-même et l'équipe USD 35,000 par an, soit une augmentation prévue de USD 10,000 par an sur les coûts budgétés actuels.</p>
<p><i>Personnel (ETP = équivalent temps plein):</i> 25% ETP personnel pour soutenir ce travail.</p>	
<p><i>Ressources extérieures (experts, consultants, etc.) :</i> Aucune, à l'exception de ressources techniques telles que l'hébergement.</p>	

2017-N Code de conduite pour les candidats à l'accueil des événements scouts mondiaux

Brève explication ou justification du projet de résolution :

- Reconnaisant les principes de base des valeurs du Scoutisme.
- Soulignant l'importance de la résolution de Conférence 2008-25 : Candidature pour un événement scout mondial, et la nécessité de la mise en œuvre de celle-ci.
- Rappelant la résolution de Conférence 2005-15 : Coût des événements mondiaux.
- Soulignant l'importance d'un processus d'appel à candidatures équitable pour les événements scouts mondiaux et d'un processus équitable et égal pour les candidats au Comité Mondial du Scoutisme.
- Prenant en considération le [code conduit pour les candidats 2017 à l'accueil des événements scouts mondiaux](#).
- Notant que les ressources consacrées aux campagnes des Organisations scoutistes nationales en vue de l'obtention de la permission d'accueillir des événements ont rapidement augmenté au cours des dernières années.

La Conférence,

- reconnaissant les principes de base des valeurs du Scoutisme,
 - Soulignant l'importance de la résolution de Conférence 2008-25 : Candidature pour un événement scout mondial, et la nécessité de la mise en œuvre de ceci,
 - Rappelant la résolution de Conférence 2005-15 : Coût des événements mondiaux,
 - soulignant l'importance d'un processus d'appel à candidatures équitable pour les événements scouts mondiaux et d'un processus équitable et égal pour les candidats au Comité Mondial du Scoutisme,
 - Prenant en considération le [code de conduite pour les candidats 2017 à l'accueil des événements scouts mondiaux](#).
 - notant que les ressources consacrées aux campagnes des Organisations scoutistes nationales en vue de l'obtention de la permission d'accueillir des événements ont rapidement augmenté au cours des dernières années,
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de lancer les travaux visant à présenter des lignes directrices claires pour la soumission de candidatures pour les événements mondiaux, qui visent à
 - assurer une politique juste et transparente pour les futurs processus d'appel à candidatures,
 - assurer un processus d'appel à candidatures ouvert et abordable pour un plus grand nombre d'Organisations membres,
 - assurer la durabilité d'un processus d'appel à candidatures afin qu'une soumission infructueuse n'entraîne pas l'Organisation membre candidate dans d'énormes risques politiques et financiers,
 - assurer un processus d'appel à candidatures avec des normes éthiques les plus élevées qui atténuent et minimisent tout risque de réputation et légal pour l'OMMS et ses membres;
 - demande que de nouvelles lignes directrices claires et pertinentes soient en place avant que le processus d'appel à candidatures ne débute pour les événements mondiaux futurs;
 - encourage les Organisations membres qui se préparent à soumettre une candidature pour les événements mondiaux futurs à adhérer strictement aux directives proposées;
 - demande au Comité Mondial du Scoutisme de mettre en place un processus de gestion concernant la soumission de candidatures qui ne suivent pas ces directives.

Proposé par : Afrique du Sud

Secondé par : Royaume-Uni, Suède

Document d'informations de référence

Elaboré par le Bureau Mondial du Scoutisme

**Projet de
résolution
Informations
de référence**

2017-N

Titre du projet de résolution :	Code de conduite pour les candidats à l'accueil d'événements futurs
Proposé par :	Afrique du Sud

Implications

Ce projet de résolution a des conséquences sur les questions et politiques suivantes de l'OMMS/OM :

1. [Directives pour accueillir les événements scouts mondiaux](#)
2. En raison de certains défis dans le processus d'appel à candidatures pour le Jamboree Scout Mondial en 2023, le Comité Mondial du Scoutisme a convenu d'un code de conduite provisoire pendant le processus qui a été mis en œuvre avec effet à partir de mars 2017 (voir [Circulaire n° 18/2017](#))

Historique

Les résolutions, décisions et propositions antérieures qui suivent sont utiles à l'examen de ce projet de résolution :

1. Résolution de Conférence 2005-15 : Coût des événements mondiaux
2. Résolution de Conférence 2008-25 : Relations extérieures dans le Scoutisme
3. Le Secrétaire Général et le Comité Mondial du Scoutisme sortant prévoient de recommander un code de conduite révisé et actualisé pour examen lors de la première réunion plénière du nouveau triennat 2017-2020, sur la base de l'expérience de ce processus d'appels à candidatures. Ce code révisé et mis à jour sera en vigueur avant la prochaine série d'appels à candidatures qui commencera début 2018.

Ressources

Les ressources estimées nécessaires à la mise en place de ce projet de résolution sont les suivantes :

Ressources humaines

Ressources financières

(Indiquer les frais principaux en USD)

<p><i>Bénévoles :</i></p> <p>Il n'y a pas besoin d'implication bénévole directe, car il s'agit d'un sujet directement supervisé par le Comité Mondial du Scoutisme et préparé opérationnellement par le personnel</p>	<p>Aucun besoin</p>
<p><i>Personnel (ETP = équivalent temps plein) :</i></p> <p>5% ETP personnel pour soutenir ce travail.</p>	
<p><i>Ressources extérieures (experts, consultants, etc.) :</i></p> <p>Aucun besoin</p>	